



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le samedi 25 mars 2017

Harmonisation de la vitesse maximale autorisée entre les échangeurs 6 (avec la RN 184) et 10 (Osny/Pontoise) sur l'autoroute A15

À compter du 8 avril 2017, afin d'améliorer les conditions de sécurité des usagers et en regard de l'accidentalité constatée, il a été décidé d'abaisser la vitesse maximale autorisée de 110 km/h à 90 km/h entre les échangeurs 6 et 8 sur l'autoroute A15 dans les deux sens de circulation.

En conséquence, dès lors que le tronçon entre les échangeurs 8 et 10 était déjà limité à 90 km/h, la vitesse maximale autorisée sera désormais harmonisée dans les deux sens de l'autoroute A15 entre les échangeurs 6 et 10. Les panneaux nécessaires à la signalisation de la nouvelle vitesse maximale autorisée sur la section concernée sont déployés et entretenus par la Direction des routes Ile-de-France (DiRIF).

Cette mesure répond à une exigence forte de prévention sur une des routes les plus accidentogènes du département : pour la période 2010 à 2015, entre les sorties 7 et 13, le bilan de l'accidentologie effectué par les services de l'État fait apparaître 144 accidents corporels ayant occasionné 199 victimes avec un taux de gravité élevé de 35 % (6 tués et 64 blessés hospitalisés).

Par ailleurs, le radar autonome (ETC) mis en service sur l'A15 en février 2016 dans le sens province-Paris relève un nombre très élevé d'infractions. En seulement une année de fonctionnement, 195.418 messages d'infractions (MIF du 10/02/2016 au 31/01/2017) ont donné lieu à autant de PV pour excès de vitesse.

Cette décision correspond notamment à la volonté du gouvernement d'inciter les usagers à adopter une conduite responsable tout au long de leur trajet et de faire ralentir les véhicules sur les trajets les plus accidentogènes. En outre, l'apaisement des conditions de circulation et de sécurité pour les usagers et les intervenants sur la route, l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores et olfactives sont des objectifs parallèles.

Avec 19 tués sur les routes en 2016, la lutte contre la violence routière demeure un enjeu de premier ordre dans le Val-d'Oise.

